

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DES TERRAINS ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du samedi 4 mai 2024

Présidence : **M. Janick Barbusse**

Présents : **Mme Monique Fangous - MM. Ancil Chapin - Michel La Bella - Michel Blanc - Patrick Ruiz**

Excusés : **MM Dominique Cazasnoves - Baptiste Dayre - Michel La Bella**

Le procès-verbal de la réunion du **6 Avril 2024** est approuvé.

FORMATION ET FONCTIONNEMENT

LES INFORMATIONS FFF ET CRTIS :

Information sur les nouveautés présentées au stage FFF pour les Présidents CRTIS et CDTIS :

- Démarrage de Stadium 2 utilisables par les administrateurs et dédié par délégation de la CRTIS aux visites programmées par la CRTIS
- Projection des publications de nouvelles de fiches qui ont été présentées
- Projection de l'atelier bureautique : Inclusion de photos dans le rapport FFF
- Projection du contenu de l'atelier sols synthétiques
- Projection du contenu de l'atelier Eclairage

FORMATION :

Certaines rubriques seront reprises lors de la journée de formation de la prochaine saison si les membres sont reconduits (fin août).

Le stage FFF a confirmé que deviennent nécessaires les compétences informatiques. Un atelier de pratique sera préparé pour l'apprentissage lors du stage de rentrée.

La Commission entend que les connaissances plus techniques sur les Eclairage LED et les sols synthétiques deviennent indispensables.

Tout ce qui précède sera repris à la formation de rentrée.

Le rôle de conseil aux donneurs d'ordre en mairie devient important pour aborder les projets communaux en connaissance de nos critères de classements, critères qui engagent l'avenir des installations.

DOSSIERS A VALIDER EN CRTIS N°9 DU 13 MAI

- **MONTPELLIER – Stade BERNARD GASSET 04** T *NNI 341720404*

La Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU T7 PN* jusqu'au 13.05.2034

- **ST CHRISTOL – Stade ANTOINE MIRALLES** T *NNI 342460201*

Pour MIRALLES NNI 342460201 c'est une création

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU T7 PN* jusqu'au 13.05.2034

- **BEZIERS – Stade DE LA PRESIDENTE** T [NNI 340320301](#)

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU T3 SYN* et transmet la demande à la CFTIS pour décision

- **PEZENAS – Stade MUNICIPAL** T [NNI 341990101](#)

Cette installation est classée Niveau T3 PN jusqu'au 21.05.2025

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU T4 PN* jusqu'au 13.05.2034

- **MARSEILLAN – Stade MARCEL POCHON** E [NNI 341500201](#)

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E5* jusqu'au 13.05.2028

- **MONTPELLIER – Stade De GRAMMONT 9 –** E [NNI 341720409](#)

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 21.03.2024

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E7* jusqu'au 13.05.2026

- **MONTPELLIER – Stade De GRAMMONT 11** E [NNI 341720411](#)

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E7* jusqu'au 13.05.2026

- **ST PARGOIRE – Complexe SPORTIF** E [NNI 342810101](#)

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E7* jusqu'au 13.05.2026

- **BEDARIEUX – Stade RENE CHAR 2** E [NNI 340280102](#)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU E7* jusqu'au 13.05.2028

- **MONTPELLIER – Gymnase MARCEL CERDAN** E [NNI 341729903](#)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en *NIVEAU EFUTSAL 3* jusqu'au 13.05.2028

Prochaine réunion le 15/06/2024 à 9H.

Le Secrétaire,
Dominique CAZASNOVES

Le Président,
Janick BARBUSSE